

Loi anti-inflation

règlements au point qu'elles étaient tenus d'engager des experts pour les interpréter, sans être même tout à fait sûres que leur interprétation serait correcte, en ont été réduites à mettre au rancart leur programme d'expansion ou à le supprimer purement et simplement.

Ce n'est pas la Commission de lutte contre l'inflation qui résoudra notre grave problème de balance de paiements et qui comblera notre désastreux déficit commercial. Seules des décisions prises par les sociétés peuvent résoudre ces problèmes. Il est impossible de songer à l'expansion à long terme de toute entreprise au Canada avec les taux préférentiels actuels. Nos voisins du Sud sont en train de sortir de leur récession et de faire prospérer leur secteur commercial. Cette reprise est due en partie à des taux préférentiels la moitié moins élevés que les nôtres. A New York aujourd'hui, quelqu'un qui possède une excellente réputation de solvabilité peut obtenir un taux de 5 p. 100. Les taux moyens sont de 5¼ et de 5½ p. 100. Au Canada, les taux sont de 10, de 10½ ou de 11 p. 100. Les hommes d'affaires ne veulent pas se lancer dans un programme d'expansion à long terme lorsque les taux sont aussi élevés. C'est pourquoi on revendique de plus en plus soit l'élimination soit une modification sensible des règlements sur les bénéfiques.

A mon avis, il n'est ni juste ni utile qu'un fabricant ou un producteur ou tout autre homme d'affaires doive plaider sa cause devant le directeur. Bon nombre refusent de le faire. Ils se contentent de simplement reporter leurs projets et l'expansion de leur entreprise jusqu'à ce que le programme de lutte contre l'inflation soit modifié ou supprimé. Le ministre des Finances et ceux qui sont chargés d'administrer la mesure devront bien réfléchir à ce facteur.

Notre taux de chômage augmente et a maintenant atteint un peu plus de 7 p. 100. On aurait pu s'attendre que le taux de chômage diminue de beaucoup après l'instauration du programme. Le fait est qu'il reste à 7 p. 100 et que, selon les prévisions de bon nombre d'économistes et les lettres des divers établissements financiers, le chômage restera à 7 p. 100 et qu'il n'y aura pas beaucoup d'expansion réelle.

Le problème du gouvernement provient du fait qu'il a supprimé la surtaxe sur les bénéfiques provenant des exportations en fixant un prix à l'exportation plus élevé que le prix sur le marché interne, qu'il se rend compte que la restriction des bénéfiques fera obstacle à la reprise des affaires et que les hommes d'affaires ne peuvent emprunter d'argent à des fins d'expansion aux taux bancaires actuels, et qu'à peu près tout ce qu'il puisse faire est de modifier sensiblement les règlements sur les bénéfiques ou d'accepter une expansion ralentie et la perte de plus en plus de marchés. Selon moi, c'est un facteur qui préoccupe le ministre. Un rapport publié récemment indique que le ministre a dit qu'il examinerait sérieusement la question des bénéfiques en octobre. Je l'exhorte à le faire bien avant octobre parce que, d'ici là, certaines décisions très importantes qu'on songe à prendre à l'heure actuelle auront peut-être été annulées.

Ce n'est évidemment qu'alors que la loi permettra de réglementer effectivement les salaires et les traitements; c'est une réalité politique. Voilà l'accusation lancée par les syndicats et les salariés. Le gouvernement pourrait difficilement maintenir cette loi en vigueur si elle se borne à réglementer les salaires et les traitements. Les chefs syndicaux ont accusé le gouvernement d'avoir en réalité avant tout cherché cela avec cette loi. Si c'était vraiment le cas, cette loi aurait des répercussions politiques graves et le problème serait difficile à régler pour n'importe quel parti politique. Pour garder la confiance des Canadiens, il faudra que le gouvernement se mette à réglementer les

prix de manière beaucoup plus stricte que maintenant ou qu'il abandonne alors complètement le programme. On peut voir des indices de ces deux solutions dans les mesures prises par la Commission de lutte contre l'inflation et dans le bill C-89 qui prévoit une échéance plus proche que la date prévue dans le bill C-73, c'est-à-dire le 31 décembre 1978.

Pour terminer, j'aimerais parler d'une question abordée par le député de York-Simcoe. Nous avons été témoins d'une scène ridicule au comité permanent mardi. Les libéraux du comité ont voté contre une réduction des crédits demandés par le directeur de la Commission de lutte contre l'inflation, et cela, en dépit du fait que le directeur avait admis avoir \$198,000 de plus qu'il ne lui fallait. Quelles que soient les considérations d'ordre technique, le fait que le gouvernement se soit obstiné à ne pas vouloir réduire les dépenses alors que le directeur affirmait clairement qu'il n'avait pas besoin de davantage nous a paru un acte inconsideré et ridicule.

● (2140)

Lorsque ce bill sera envoyé au comité, si les mêmes fumisteries que lors de l'étude du bill C-73, se reproduisent, je peux vous assurer que nous ferons de notre mieux pour empêcher le bill de passer. D'autre part, si aux séances du comité le ministre et ses collaborateurs nous donnent gracieusement les renseignements que nous demandons, il est très probable que notre attitude sera bien différente. Le comportement des députés ministériels au comité au moment de l'examen du bill C-73 était absolument déplorable. Ils ont ridiculisé tout le système des comités parlementaires.

S'ils continuent de cette façon, ce qui va se passer, je le prévois, est qu'on ne discutera guère des bills envoyés aux comités. On ne présentera plus d'amendements; on attendra les délibérations à l'étape du rapport; les délibérations s'éterniseront à la Chambre et tout le système sera ralenti. J'espère que pour l'étude de ce bill, il en sera autrement. Que l'on nous fournisse en bonne et due forme les faits que nous réclamons et nous ferons de notre mieux pour faire aboutir les bills.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai parlé du projet de loi anti-inflation, le bill C-73, l'automne dernier, j'ai émis de sérieuses réserves au sujet de ce texte de loi préparé à la hâte. Il était évident qu'il avait été préparé rapidement puisque le premier ministre (M. Trudeau) avait fait volte face et imposé des mesures de contrôle dès qu'il s'était rendu compte que le gouvernement ne réussissait pas à combattre efficacement l'inflation. A la veille de deux élections partielles fédérales, le premier ministre décida soudain qu'il fallait inventer un nouveau truc pour sauver la face; c'est ainsi que naquit la Commission de lutte contre l'inflation.

Le parti progressiste conservateur a toujours été le premier à souligner la nécessité de mettre fin à l'inflation, même au moyen de mesures de contrôle. Mais, dans le cas du gouvernement, il ne s'agissait pas tellement d'appliquer des mesures de contrôle efficaces, que de sauver la face.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, en avons, dès l'automne dernier, souligné les lacunes; le bill C-89 aurait pu être évité si le gouvernement avait bien voulu nous écouter. Maintenant, victime d'un cauchemar bureaucratique, le gouvernement doit supporter les conséquences de ses actes. Le bill C-89 est un net aveu des lacunes du programme gouvernemental de lutte contre l'inflation.